

CONDUCTEUR DE TRAVAUX – CHANTIER TP

MISSION :

- Prépare, organise, supervise et contrôle les opérations nécessaires à l'exécution des travaux confiés par les clients, ceci dans le respect des règles de l'art, dans le souci d'aboutir au parfait achèvement, sans réserve et tout en restant dans les dépenses prévisionnelles et l'équilibre budgétaire du projet.

POSITION DANS L'ENTREPRISE :

- Est hiérarchiquement rattaché au Responsable de Pôle TP
- Est en relation avec le bureau d'études de prix, le Métreur, les Chefs d'Equipes, les Ouvriers, les Chauffeurs, les Conducteurs d'engins, le Chef d'atelier dépannage et réparation, le Responsable Administratif et Financier et les Ressources Humaines
- Est en contact avec les clients, les autres entreprises, les Maîtres d'œuvre, les Pilotes de chantier, les bureaux de contrôle, les bureaux d'étude, l'Inspection du Travail, la CRAM et l'OPPBTB.

SAVOIR-ETRE :

- Organisation, rigueur et anticipation
- Gestion des équipes et responsabilisation
- Communication et sens du relationnel
- Gestion du stress et adaptabilité.

ACTIVITES PRINCIPALES :

1. Organisation :

- Assure la préparation, le démarrage et le suivi opérationnels des chantiers
- Organise l'installation de chantier
- Sensibilise les chefs d'équipe à la gestion de leurs chantiers
- Vérifie les déclarations obligatoires préalables à l'ouverture des chantiers et rédige les plans de prévention et PPSPS
- Gère, organise et optimise les moyens en hommes et matériel, ainsi que le planning des tâches journalières et hebdomadaires
- Participe à l'élaboration du système qualité et de sécurité
- Fait respecter et appliquer les consignes de sécurité et les règles de la législation sociale
- Rend compte de son activité et tout incident au responsable du Pôle

2. Technique :

- S'assure que le travail est effectué dans le respect des règles de sécurité et de qualité (en suivant les CCTP et le PPSPS propres au chantier)
- Gère et supervise le travail, des Chefs d'Equipes et des salariés isolés,
- Pilote et assure la coordination des travaux sous-traités ou autres services externes.

3. Economie :

- Participe ou assure l'établissement des devis quantitatifs et estimatifs
- Assure la gestion financière des chantiers
- Etablit régulièrement les situations de travaux, avenants, factures, DGD, et tous travaux supplémentaires

4. Commercial :

- Représente l'entreprises aux réunions des chantiers et maintient de bonnes relations avec les clients, maîtrise d'œuvre et l'ensemble des intervenants du chantier
- S'assure de la satisfaction du Client
- Recherche des affaires et fait remonter les informations concernant les appels d'offres en cours et à venir, au Responsable du Pôle

NOTA BENE : cette liste ne saurait être exhaustive et peut-être complétée à tout moment.